

MARCHÉ DE L'ART

en bref

ANDY WARHOL, LEADER DE L'ART

Andy Warhol est redevenu numéro 1 mondial au palmarès des enchères l'an dernier. Il devance le Chinois Zhang Daqian et Pablo Picasso, selon la société Artprice. Ses œuvres se sont vendues pour 329 millions de dollars (hors frais).



74.400 EUROS POUR ÉLUARD

Un rarissime ouvrage de Paul Eluard a trouvé preneur à Drouot pour 74.400 euros (frais compris). Il s'agit d'un des 5 premiers exemplaires numérotés de « Chanson complète », illustré par Max Ernst et signé par le poète. Il a été publié en 1939.



Les disques de jazz de Pierre Mondy à Drouot

Pour la première fois de son histoire, Drouot disperse 10.000 disques de jazz classique. Ils appartenaient au comédien Pierre Mondy.

L'hôtel Drouot innove avec une vente relativement risquée. Pour la première fois en France sous le marteau de l'étude Ferri seront dispersés le 22 mars pas moins de 10.000 disques de jazz. Ils appartenaient tous au comédien Pierre Mondy (1925-2012). Il existait un contraste frappant entre l'image populaire de celui qui a marqué pour ses rôles dans des films comme « Mais où est donc passée la 7^e compagnie » ou dans le feuilleton « Les Cordier, juge et flic » et celle de l'amatueur de jazz passionné et sophistiqué qu'il était.

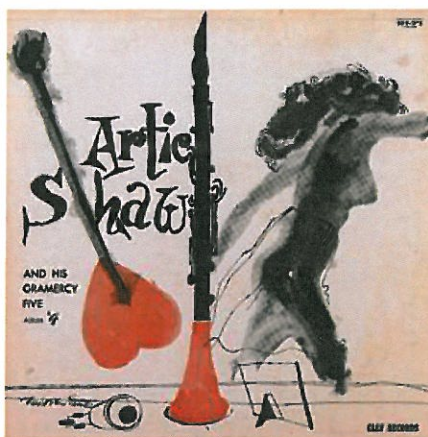
De Duke Ellington à Count Basie

L'expert de la vente est Arnaud Boubert, un disquaire spécialiste de jazz qui tient aussi un magasin à Paris, près de la place Monge, Paris Jazz Corner, où Pierre Mondy avait coutume de se rendre depuis de nombreuses années. « Il avait un goût précis pour un jazz relativement classique. Le free-jazz, par exemple, ne l'intéressait pas. Il aimait beaucoup les grands orchestres comme Duke Ellington ou Count Basie. Il me racontait aussi que dans ses mises en scène de théâtre, il voulait

introduire du jazz afin de le faire connaître à son public. Il y avait dans son attitude un aspect militant. Ses connaissances étaient très pointues et il était toujours à l'affût des nouveautés en matière de disques compacts mais il avait aussi un ensemble important de vinyles. » L'ensemble était disposé dans une pièce de son appartement parisien destinée exclusivement à cet usage.

Gilles Pétard, qui était co-commissaire de l'exposition « Rock'n'Roll » à la Fondation Cartier, est producteur de réédition de disques de jazz – Chronological Classics. Il a bien connu Pierre Mondy et sa passion restée relativement secrète. « C'est une collection dans tous les formats. Il a conservé ses premiers vinyles du début du jazz jusqu'à aux disques des années 1970. Déjà, lorsqu'il avait vingt ans, il faisait partie d'un club d'amateurs éclairés. Cela dit, chez lui, la priorité n'était pas l'objet disque. C'était la musique. »

Mais pour revenir à la vente de sa collection, en dehors du « fan club » Pierre Mondy qui voudra posséder des disques qui lui ont appartenu, elle contient quelques pépites qui devraient susciter la passion des amateurs spécialisés.



Un disque d'Artie Shaw and his Gramercy Five fait partie d'un lot estimé 200 euros. Photo Drouot

L'expert a regroupé les disques en 220 lots. Ils sont réunis par genres, par labels ou pour certains, autour de quelques grands noms.

Un Sonny Clark estimé 500 euros

Le lot le plus cher : un unique disque de piano de Sonny Clark publié sous le label Blue Note estimé 500 euros. Des années 1950 à 1970 presque tous les albums de ce label furent enregistrés par un ingénieur du son fameux, Rudy Van Gelder. Les pochettes de disques étaient aussi très stylisées et la qualité du pressage exceptionnelle. C'est l'apogée de Blue Note. Ces disques vintage sont particulièrement recherchés aujourd'hui. La vente contient également un ensemble du label Mosaic qui regroupe l'intégrale d'artistes réédités à tirage limité. Ainsi, un ensemble de 66 disques 33 tours, réunis en 3 coffrets réédition du label Commodore, tiré à 2.500 exemplaires, est estimé 600 euros.

Pour ceux qui aiment à la fois le jazz et les belles pochettes, les plus créatives sont celles signées d'un mythe américain, celui qu'on avait classé dans la catégorie « peintre de jazz », David Stone Martin (1913-1992). Il aurait dessiné plus de 400 pochettes de

600

EUROS

Le prix estimé d'un ensemble de 66 disques, tiré à 2.500 exemplaires.

disques et sa production des années 1950 aurait influencé Andy Warhol qui produira lui-même un certain nombre de pochettes par la suite. Dans la vente, on trouve plusieurs exemplaires de ses créations faites d'éléments disparates à la fois esquissés et découpés, comme dans un disque de Artie Shaw and his Gramercy Five, qui fait partie d'un lot estimé 200 euros.

Nombre de lots ne dépassent pas 100 euros dans cette vente. C'est le cas d'un ensemble destiné aux nostalgiques d'un Pierre Mondy plus populaire. Il regroupe des disques de Jean Poiret, Louis de Funès ou Jacqueline Maillan. Estimation : 70 euros. Pour les nostalgiques de comédies à la française.

— Judith Benhamou-Huet

www.ferri-drouot.com

Exposition le 21 mars et le 22 mars au matin. Vente le 22 mars.



LE CONSEIL DU NOTAIRE FRÉDÉRIC ROUSSEL

Notaire à Lille, membre du groupe Monossier

La fiducie-sûreté : Pour qui ? Pourquoi ?

Dérivé du trust anglo-saxon (acte unilatéral), la fiducie consiste en un transfert de propriété (contrat), limité dans le temps et dans son usage. Depuis la loi LME du 4 août 2008, le constituant peut être une personne physique comme une personne morale (société, association...).

tant soit inscrit comme bénéficiaire car c'est une condition pour que la fiducie soit neutre fiscalement en matière de plus-values, et notamment pour le maintien des reports. On verra aussi à faire accepter tous les bénéficiaires – dont le constituant – pour que la convention ne puisse être révoquée... par ce dernier !

LA GARANTIE

DU PAIEMENT D'UNE DETTE

On peut donner une définition de la fiducie-sûreté à partir de l'article 2011 du Code civil : cette fiducie consiste pour un débiteur (le constituant) à transmettre en fiducie la propriété d'un bien mobilier ou immobilier, à un ou plusieurs fiduciaires garants (qui doivent les tenir séparés de leurs propres patrimoines), en garantie du paiement d'une dette ou de l'exécution d'une obligation. Si le débiteur ne rembourse pas sa dette ou n'exécute pas ses obligations, le créancier (bénéficiaire) reçoit alors les biens placés en fiducie. On relèvera que ce dispositif ressemble fort au contrat de crédit-bail ou à la cession de créance professionnelle dite « Daily ». C'est un patrimoine affecté. Exprimé comme cela, le contrat est assez simple. Deux questions nous sont souvent posées, qui appellent des réponses simples :

QUI DOIT ÊTRE

LE BÉNÉFICIAIRE ?

Normalement, c'est le créancier. Mais si le débiteur de la dette ou de l'obligation s'exécute normalement, il faut que les biens transmis en fiducie reviennent au constituant. Par référence à l'article 2030 du Code civil, le contrat de fiducie prévoit que le créancier ne sera bénéficiaire qu'en cas de non-paiement de tout ou partie de la dette, ou de non-exécution de l'obligation. On pourra aussi prévoir dans le contrat que le fiduciaire garant sera tenu de remettre les biens au débiteur constituant sur présentation d'une quittance du créancier, ou d'une attestation de remboursement.

Il est nécessaire que le consti-

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE DÉCÈS DU CONSTITUANT PERSONNE PHYSIQUE ?

Le décès ne met pas fin à la fiducie-sûreté. Le contrat de fiducie devra donc prévoir le sort du contrat que de la garantie, en cas de décès. Si la convention principale est un prêt pour financer à 100 % l'acquisition d'un actif quelconque (titres de sociétés, cotées ou non, immeuble locatif...), le banquier peut demander la constitution d'une fiducie-sûreté portant sur un autre actif, en garantie du remboursement.

En cas de décès du constituant, la convention de fiducie se poursuit, et les biens transmis en fiducie ne seront disponibles pour les héritiers qu'après remboursement du prêt, au terme de celui-ci, si les parties au contrat de prêt n'ont pas prévu de clause de remboursement anticipé.

En clair, ce peut être un moyen pour le constituant de rendre un ou plusieurs biens indisponibles après son décès. Ce qui peut être une solution pour éviter une dispersion non souhaitée de ce patrimoine. Mais ce qui peut aussi constituer une gêne pour les héritiers qui ne peuvent vendre ces biens pour payer les droits de succession.

La fiducie constituée sur des biens immobiliers, mais aussi sur des biens communs ou indivis par des époux, doit être faite obligatoirement par acte notarié.

Instrument destiné à faciliter notamment des opérations de crédit complexes, la fiducie devrait être un instrument de référence, pour autant que les banques l'adoptent, comme elles ont adopté le crédit-bail. ■

PRATIQUE

Une auto avec bonus ou malus

Le bonus va jusqu'à 7.000 euros pour l'électrique.

Le malus se paie à l'achat, sur les seules voitures neuves.

Issu du Grenelle de l'environnement et mis en application le 1^{er} janvier 2008, le système de bonus-malus automobile a enfin trouvé son équilibre : pour la première fois en 2012, les recettes collectées par le malus ont couvert les dépenses engendrées par le bonus. Pourtant, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault a décidé, en juillet, de singulièrement augmenter les bonus des véhicules « verts ». Ils sont passés de 5.000 à 7.000 euros pour les voitures « tout électrique » et de 2.000 à 4.000 euros pour les véhicules hybrides (fonctionnant avec un moteur traditionnel thermique, essence ou gazole, et un moteur

électrique). Ces aides sont cependant limitées. Pour les véhicules immatriculés après le 31 juillet, le « plafond » est pour un véhicule électrique de 30 % de son coût d'acquisition, augmenté, s'il y a lieu, du coût de la batterie, si celle-ci est prise en location. Il est de 10 % pour un véhicule hybride, sous réserve qu'il émette moins de 110 grammes de CO₂ au kilomètre. Les bonus pour les voitures « propres » classiques ont, quant à eux, été revus à la hausse, de 5.000 euros pour un véhicule émettant entre 21 et 50 grammes à 200 euros pour un véhicule émettant entre 91 et 105 grammes.

Ce qui change aussi en 2013, c'est le barème des « malus ». Il s'agit, en réalité, d'une taxe additionnelle à la taxe sur le certificat d'immatriculation (la « carte grise »). Elle s'applique dès 136 grammes (100 euros) et s'élève jusqu'à 6.000 euros pour les véhicules émet-

tant plus de 201 grammes de CO₂ au kilomètre. Les berlines familiales, les grandes routières et les monospaces, grands et compacts, échappent souvent de peu au malus ! Il faut par conséquent choisir les modèles dotés des motorisations les plus récentes qui, généralement, offrent un rapport puissance/consommation/émissions polluantes des plus acceptables.

Réduction famille nombreuse

Le « malus » se paie à l'achat, sur les seules voitures neuves. Pour être clair : les véhicules d'occasion déjà immatriculés en France ne sont pas concernés. Il existe cependant un « malus annuel forfaitaire » de 160 euros qui frappe les véhicules les plus polluants, ceux qui émettent plus de 190 grammes de CO₂ au kilomètre. Payable au 30 septembre, ce malus est dû par le propriétaire du véhicule ou le

locataire (en cas de crédit-bail ou de location longue durée) dès la deuxième année qui suit l'immatriculation. Il ne concerne cependant que les véhicules mis en circulation après le 1^{er} janvier 2009.

Pour ne pas pénaliser les familles nombreuses, le législateur a prévu un abattement de 20 grammes par kilomètre par enfant à charge, à compter du 3^e enfant et pour un véhicule de 5 places assises et plus par foyer. Pas question pour l'acheteur de toucher un quelconque bonus, mais au moins l'éco-taxe est-elle, le plus souvent, neutralisée. L'acheteur doit s'adresser à l'administration pour obtenir, sous forme de remboursement d'impôt, la restitution de la totalité ou d'une partie du « malus » dont il n'est pas redevable.

Marc Horwitz

Pour en savoir plus : <http://www.service-public.fr/actualites/001487.html>



- **Fiscalité** La France est-elle le pays où l'on paye le plus d'impôts dans le monde ? Une étude comparative internationale sur la fiscalité des revenus et de l'épargne : plus-values, intérêts et dividendes, immobilier et assurance-vie.
- **Livret A** Le livret défiscalisé conforte sa position de placement préféré des Français devant l'assurance-vie. Selon Inpsos, 75 % des personnes qui pensent mettre de l'argent de côté lors des six prochains mois comptent placer tout ou partie sur le Livret A, malgré la baisse des rendements.
- **Immobilier** Selon le baromètre Melleurtaux.com, 30 % des banques ont commencé à augmenter leurs taux immobiliers début mars. Mais ceux-ci restent globalement à des niveaux historiquement bas.
- **Toute l'actualité** du patrimoine sur lesechos.fr/patrimoine